



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 5 novembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
27 octobre 2009

Date d'affichage
27 octobre 2009

Objet de la délibération
*Direction des ressources
humaines et affaires générales -
Service des ressources humaines
- Exercice de mandats locaux.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 26
CONTRE : 0

ABSTENTION : 7

(Mmes LE TINNIER - CHASTAIGNET -
MASETRACCI - FOREST et Mrs BOUTIER -
ROCHE - RIMBAUD)

L'an deux mille neuf, le cinq novembre deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procuration :
Aucune.

Absent :
Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment articles L2123-20 et suivants,

VU la loi n° 92-108 du 03.02.1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux

VU la loi n° 2000-295 du 05.04.2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant les conditions d'exercice des mandats locaux

VU la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 relative à l'exercice des mandats locaux

VU la délibération du conseil municipal du 24 septembre 2009 comportant l'élection d'un adjoint

VU les arrêtés des adjoints et conseillers municipaux délégués en date du 14 octobre 2009 et 19 octobre 2009 portant délégation d'une partie de ses fonctions :

- **Monsieur Jean-Pierre COIQUAULT, 1^{er} adjoint** est délégué aux commerces, aux entreprises et à l'organisation du personnel. (Arrêté en date du 14 octobre 2009)
- **Madame Sophie MONTBARBON, 2^{ème} adjoint** est déléguée aux affaires sociales, à la petite enfance, à l'handicap – accessibilité. (Arrêté en date du 19 octobre 2009)
- **Madame Michèle ARNAUDO, 3^{ème} adjoint** est déléguée aux affaires scolaires, aux dérogations, au périscolaire, aux relations avec les établissements scolaires, à la restauration scolaire. (Arrêté en date du 14 octobre 2009)
- **Monsieur Thierry DUPONT 4^{ème} adjoint** est délégué aux sports, aux équipements sportifs et de loisirs, aux associations, à la jeunesse, au BIJ (Bureau Information Jeunesse) et à la prévention de la délinquance. (Arrêté en date du 14 octobre 2009)
- **Monsieur Philippe LAURERI 5^{ème} adjoint** est délégué à la sécurité, à la police municipale, à la gestion des risques majeurs, à la réserve communale de sécurité civile, à l'agriculture et à la protection des espaces naturels et de la ripisylve du Gapeau. (Arrêté en date du 14 octobre 2009)
- **Madame Danièle RAVINAL 6^{ème} adjoint** est déléguée aux finances, au budget et à la commande publique. (Arrêté en date du 14 octobre 2009)
- **Monsieur Paul ACROSSE, 7^{ème} adjoint** est délégué aux travaux, aux quartiers, à la maintenance et au centre technique municipal. (Arrêté en date du 19 octobre 2009)
- **Madame Marie-Aurore SMADJA, 8^{ème} adjoint** est déléguée aux affaires culturelles, au tourisme, au patrimoine historique culturel. (Arrêté en date du 14 octobre 2009)
- **Monsieur Christophe KASPERSKI, 9^{ème} adjoint** est délégué au développement durable, à l'énergie, au foncier – habitat et à l'application du droit des sols. (Arrêté en date du 14 octobre 2009)
- **Monsieur Patrick BOUBEKER, conseiller municipal** est délégué à l'aménagement urbain, à l'eau et assainissement, aux déchets ménagers, au tri sélectif, à l'hygiène et sécurité du personnel, au cimetière. (Arrêté en date du 14 octobre 2009)
- **Madame Yasmine BOTA, conseillère municipale** est déléguée à l'informatique et nouvelles technologies, au jumelage, au conseil municipal des enfants et des jeunes, aux affaires culturelles. (Arrêté en date du 14 octobre 2009)
- **Monsieur Michel DROESCH, conseiller municipal** est délégué état civil aux élections, aux affaires générales, au protocole et cérémonies, aux affaires militaires, aux foires et marchés et à l'occupation du domaine public (Arrêté en date du 14 octobre 2009)

Il expose qu'il y a lieu de modifier la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 comme suit :

INDEMNITE DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

L'enveloppe maximale annuelle s'élève à :

Maire : 65 % de l'I.B. 1015 au 01.10.2009	29.468.32 euros
9 adjoints X 27.5 % de l'I.B. 1015.....	<u>112.206.33 euros</u>
	141.674.65 euros
Majoration chef lieu de canton 15 %.....	<u>21.251.20 euros</u>
	162.925.85 euros

Les adjoints au maire et conseillers municipaux figurant dans le tableau ci-après, ayant une délégation de fonction et assurant l'exercice effectif de leurs fonctions, monsieur le maire propose de répartir l'enveloppe annuelle de la façon suivante :

Nom Prénom	Fonction	Taux	Montant brut	Majoration chef lieu de canton 15%	Montant total annuel
GARRON André	Maire	34.87%	15 808.68	2 371.30	18 179.98
COIQUAULT Jean Pierre	Adjoint au Maire	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
MONTBARBON Sophie	Adjointe au Maire	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
ARNAUDO Michèle	Adjointe au Maire	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
DUPONT Thierry	Adjoint au Maire	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
LAURERI Philippe	Adjoint au Maire	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
RAVINAL Danièle	Adjointe au Maire	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13

ACROSSE Paul	Adjoint au Maire	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
SMADJA Marie Aurore	Adjointe au Maire	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
KASPERSKI Christophe	Adjoint au Maire	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
BOUBEKER Patrick	Conseiller Municipal ayant une délégation de fonction	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
BOTA Sylvie	Conseillère Municipale ayant une délégation de fonction	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
DROESCH Michel	Conseiller Municipal ayant une délégation de fonction	23.13%	10 486.20	1 572.93	12 059.13
		TOTAL ANNUEL	141 643.08	21 246.46	162 889.54

Revalorisée en fonction de l'augmentation du point d'indice
Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal,

Oui l'exposé du rapporteur
Après en avoir demandé toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

à main levée et à la majorité des membres présents :

- **PREND ACTE** de ce qui précède.
- **ACCEPTE** les taux fixés ci-dessus, étant précisé que les indemnités de fonction sont calculées dans la limite de l'enveloppe maximale allouée au maire et aux adjoints.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal, chapitre 021 Assemblée locale.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme

Le maire,

Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

12 NOV. 2009

